

LKC
E
78
.C2
A2314
2002

Industrie Canada / Industry Canada



Entreprise autochtone Canada



Esprit d'entreprise

Possibilités

Succès



ENTREPRISE AUTOCHTONE CANADA
ABORIGINAL BUSINESS CANADA

Canada



Industrie
Canada

Industry
Canada

Entreprise autochtone Canada

et VOUS

Quels sont nos objectifs

Comment nous
travaillons avec vous

Ce que nous vous proposons



ENTREPRISE AUTOCHTONE CANADA
ABORIGINAL BUSINESS CANADA

Canada

Le programme *Entreprise autochtone Canada*, qui relève d'*Industrie Canada*, offre aux entreprises toute une gamme de services et de mécanismes de soutien. En collaboration avec nos clients et nos nombreux partenaires, nous nous efforçons de promouvoir l'essor d'un vigoureux secteur commercial autochtone au Canada. Le soutien que nous accordons aux entrepreneurs peut prendre diverses formes, selon les besoins du client.

Au sujet d'Entreprise autochtone Canada

Entreprise autochtone Canada (EAC) accorde son aide en mettant l'accent sur un ensemble de priorités qui visent à promouvoir la croissance et l'expansion des entreprises autochtones. Ces priorités sont **l'innovation, l'expansion des marchés, le tourisme autochtone, le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes et le renforcement des organismes autochtones de développement financier et commercial.**

Nos clients doivent être des citoyens canadiens d'ascendance indienne, métisse ou inuit, ou des organismes ou sociétés d'aide au développement appartenant en majorité à des Autochtones.

La présente publication décrit étape par étape la marche à suivre lorsque vous nous présentez une demande d'aide financière pour un projet d'entreprise.

► Nous pouvons :

- vous aider à déterminer si votre projet est admissible à une aide financière d'EAC avant que vous ne prépariez une demande en bonne et due forme;
- faciliter l'élaboration de votre plan d'affaires en vous fournissant des guides de planification d'entreprise, des avis et le nom d'un consultant qui pourrait vous aider au besoin;
- vous offrir des renseignements qui pourraient vous être utiles dans votre secteur d'activité;
- faciliter l'accès à des établissements de crédit auxquels vous devrez faire appel pour obtenir un financement (nous pouvons, par exemple, vous aiguiller vers une institution financière autochtone);
- vous verser une aide financière, le plus souvent sous forme de capital;
- vous donner des avis et une aide financière afin de faciliter la création de partenariats;
- vous offrir une assurance-prêt;
- contribuer financièrement à la formation en gestion et aux services de conseillers commerciaux une fois que vous aurez lancé votre entreprise;
- vous fournir une aide financière en vue de conférences, d'études et d'ateliers liés aux priorités d'Entreprise autochtone Canada.

À votre service

► Services offerts aux entreprises commerciales

Si vous exploitez déjà une entreprise, vous pouvez peut-être obtenir une aide financière pour élaborer votre plan d'affaires, financer les coûts d'investissement et de marketing ou soutenir votre entreprise dans ses activités. Il pourrait s'agir, par exemple, de l'une des activités suivantes :

- l'expansion des ventes sur d'autres marchés régionaux, nationaux ou internationaux;
- la création de débouchés reposant sur le tourisme autochtone;
- l'amélioration des méthodes de gestion, de la productivité ou du chiffre d'affaires de votre entreprise grâce à des perfectionnements technologiques – notamment l'utilisation d'Internet et d'autres technologies de l'information et des communications à des fins commerciales;
- l'élaboration et la commercialisation de produits, systèmes ou procédés novateurs ou de nouvelles technologies.

Si vous voulez lancer une entreprise, notre soutien s'inscrit dans les axes de priorité mentionnés auparavant. Nous pouvons vous aider :

- à lancer une entreprise qui peut être considérée comme une entreprise axée sur le savoir, notamment dans le secteur des technologies de l'information et des communications, ou qui offrira des services professionnels;
- à établir une entreprise d'écotourisme ou à contenu culturel autochtone, ou une entreprise dont l'activité est liée à ces secteurs;
- à faire l'acquisition d'une entreprise existante dans une région éloignée;
- à créer une entreprise pour l'exportation d'un produit ou d'un service, si vous avez trouvé des débouchés confirmés à l'étranger.

Si vous êtes Autochtone et que vous avez plus de 18 ans mais moins de 30 ans, nous vous offrons une aide plus étendue. Vous pouvez obtenir des contributions pour lancer, acheter ou agrandir une entreprise, faire vos premiers pas en tant qu'entrepreneur, trouver des investisseurs, accéder aux marchés ou acquérir ou perfectionner des compétences particulières en gestion. Vous aurez ainsi en main tous les outils nécessaires pour pénétrer des marchés très concurrentiels. Les possibilités d'affaires peuvent toucher tous les secteurs.



► Montant du financement mis à votre disposition

Chaque proposition assortie d'une demande d'aide financière est évaluée en fonction de son mérite et de sa viabilité. Nous tenons compte du besoin, de l'envergure du projet et des autres sources de financement disponibles. Nous exigeons toutefois un niveau minimum de capitaux propres et un programme financier équilibré, prévoyant le financement de la dette par d'autres sources.

Pour les jeunes entrepreneurs, le montant minimum de capitaux propres requis équivaut à 10 p. 100 des coûts admissibles du projet; pour les autres demandeurs, nous exigeons un minimum de 15 p. 100.

Le niveau de soutien auquel vous pourriez avoir droit sera déterminé d'après plusieurs critères dont votre agent de développement discutera avec vous.

Bien qu'il existe des plafonds pour le montant moyen des contributions, l'investissement réel d'EAC se limitera aux montants requis pour assurer la mise en œuvre et la viabilité de votre projet.

Coûts du projet	Niveau de contribution type
Élaboration de plans d'affaires, de plans de marketing et d'études de faisabilité	Jusqu'à 75 %
Lancement, expansion ou modernisation d'une entreprise rentable	De 30 à 40 %
Acquisition d'une entreprise	De 30 à 40 %
Élaboration de nouveaux produits, services ou procédés de production	Jusqu'à 75 %
Acquisition de stocks	À discuter avec l'agent de développement
Frais de fonctionnement	À discuter avec l'agent de développement
Mise en œuvre d'initiatives de marketing	Jusqu'à 60 %
Formation en gestion, formation technique et formation en esprit d'entreprise relative au projet	75 %
Conseils de comptables et d'autres professionnels après le lancement de votre entreprise	75 %

La grande majorité des contributions d'EAC sont versées à de petites entreprises sous forme d'apports de capitaux non remboursables dont le montant ne dépasse pas 75 000 \$. Les contributions supérieures à ce montant sont habituellement remboursables.

Dans le cas de projets communautaires de plus grande envergure, d'autres éléments seront pris en compte pour déterminer le montant de la contribution ainsi que les modalités de remboursement.

Nous offrons par ailleurs une **assurance-prêt** pour compléter ou remplacer les contributions directes.

► Admissibilité des initiatives de promotion des intérêts

Si votre organisme autochtone veut obtenir une aide à l'appui d'activités admissibles qui peuvent stimuler le climat d'affaires pour des entreprises autochtones au Canada, vous pourriez obtenir une aide financière. Il pourrait s'agir, par exemple, de l'une des activités suivantes :

- l'organisation ou la coordination de conférences sur des thèmes spécialisés, de foires commerciales ou d'autres initiatives ou événements liés à l'innovation, à l'expansion des marchés, au développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes, au financement des entreprises ou au renforcement des capacités des entreprises et des institutions;
- les travaux de recherche amorcés à l'initiative du secteur privé, le matériel d'information et d'analyse sectorielles, ou d'autres genres de matériel didactique destiné à accroître les données disponibles d'intérêt commun sur le progrès des entreprises autochtones au Canada.

Entreprise autochtone Canada appuie ce genre d'activités en raison de leurs vastes retombées – c'est-à-dire que le demandeur ne tire pas d'avantages financiers directs des résultats. Les résultats de l'initiative devraient être partagés d'une certaine façon, notamment par la publication de rapports ou de conclusions et par la présentation des résultats sur le site Web d'EAC ou d'autres organismes. Pour ce genre de projet, il peut y avoir dérogation à l'obligation visant l'apport de capitaux propres par le demandeur.

Maintenant que vous avez une idée du contexte et que vous avez consulté nos publications pour répondre aux premières questions que vous vous posiez, la prochaine étape consiste à nous parler de votre entreprise ou projet.



▼ **Comment communiquer avec** **Entreprise autochtone Canada**

Si vous avez besoin d'aide à toute étape de l'élaboration de votre proposition, veuillez communiquer avec votre bureau local d'Entreprise autochtone Canada. Vous pouvez vous renseigner sur les services offerts par EAC en ligne (abc-eac.ic.gc.ca), ou par téléphone en composant l'un des numéros ci-après :

Halifax	(902) 426-2018
Montréal	(514) 283-1828
Ottawa	(613) 954-4064
Toronto	(416) 973-8800
Winnipeg	(204) 983-7316
Saskatoon	(306) 975-4361
Edmonton	(780) 495-2954
Calagary	(403) 292-8807
Vancouver	(604) 666-3871

Vous pouvez également demander de l'aide en vous adressant à un organisme de prestation externe dont la liste figure sur le site Web ou vous adresser au bureau d'EAC le plus proche pour obtenir le nom d'une personne-ressource.

Votre demande de renseignements sera confiée à un agent de développement assurant des services dans votre région ou à un agent travaillant pour un organisme de prestation externe qui assure des services dans votre région.

L'agent de développement sera votre point de contact. Il sera chargé de vous aider à chaque étape du processus de demande d'aide financière à EAC. Vous devriez communiquer avec lui pour vous renseigner sur :

- ▶ l'aide financière d'EAC;
- ▶ votre admissibilité et celle de votre projet à l'aide financière d'EAC;
- ▶ le montant de ressources financières personnelles dont vous avez besoin pour être admissible au soutien d'EAC;
- ▶ le type d'expérience en affaires auquel EAC s'attend de votre part;
- ▶ les autres sources de financement, qu'il s'agisse de particuliers, de groupes ou d'organismes, et les autres sources d'information qui peuvent vous aider à planifier et à lancer votre entreprise;
- ▶ la façon de présenter une demande d'aide financière à EAC.

Lorsque vous communiquez avec nous pour obtenir des renseignements, veuillez nous indiquer comment vous contacter – soit par téléphone, télécopieur, courriel ou courrier postal. N'oubliez pas de nous transmettre vos coordonnées afin que nous puissions vous joindre.

Lorsque vous vous présentez à un agent de développement ou que vous lui demandez des renseignements, vous nouez une relation de travail durable avec EAC de façon à obtenir l'aide dont vous avez besoin pour concrétiser votre idée d'entreprise. Une fois que vous aurez présenté une demande de renseignements à EAC d'une façon quelconque, un agent communiquera avec vous en moins d'un jour ouvrable.

Entreprise autochtone Canada ne remboursera pas les coûts engagés avant l'approbation de votre projet. Il est donc conseillé d'attendre cette approbation avant d'effectuer des achats dans le cadre de votre projet.

La demande d'aide financière à EAC est un processus en trois étapes.

- ▶ **Première étape** – Consultez le matériel d'information en ligne d'EAC (abc-eac.ic.gc.ca) pour déterminer si votre projet est conforme à notre politique et à nos lignes directrices.
- ▶ **Deuxième étape** – À la lumière de votre première discussion avec un agent de développement et après avoir pris connaissance des critères d'investissement d'EAC, si vous pensez que vous êtes admissible à une aide financière, veuillez nous faire parvenir le formulaire de déclaration d'intention et le formulaire intitulé *Questions supplémentaires* dûment remplis. Vous pouvez remplir ces documents en ligne (abc-eac.ic.gc.ca).
- ▶ **Troisième étape** – Si vous êtes admissible à l'aide financière d'EAC, nous vous demanderons de présenter un plan d'affaires pour déterminer la viabilité de votre projet.

Le temps nécessaire pour traiter votre demande est fonction de la complexité de votre projet et ne comprend pas le temps que vous consacrez à réunir la documentation requise. Vous pouvez accélérer le processus en répondant rapidement à toute demande de renseignements complémentaires.

Votre agent de développement discutera du temps qui peut être nécessaire pour traiter votre demande au moment où vous la présenterez.

Comment présenter une déclaration d'intention

La déclaration d'intention est une courte description de votre projet d'entreprise. En remplissant ce formulaire, vous fournissez à notre bureau tous les renseignements nécessaires pour déterminer si vous êtes admissible à l'aide financière d'EAC, conformément aux lignes directrices de l'organisme. Vous pouvez remplir votre déclaration d'intention en ligne (abc-eac.ic.gc.ca), ou vous pouvez télécharger le formulaire par Internet, l'imprimer, le remplir et nous le renvoyer par la poste. Vous pouvez également obtenir qu'on vous envoie le formulaire par la poste en vous adressant aux bureaux mentionnés précédemment.

La déclaration d'intention est un formulaire en deux parties comprenant :

- ▶ la déclaration d'intention elle-même;
- ▶ des questions supplémentaires liées à la nature de votre proposition.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir les formulaires, veuillez communiquer avec votre agent de développement.

Outre la déclaration d'intention, vous devez également fournir à votre agent de développement les renseignements qui suivent sur chacun des principaux propriétaires de l'entreprise :

- ▶ preuve d'ascendance autochtone;
- ▶ preuve de la disponibilité de ressources financières personnelles suffisantes pour entreprendre le projet envisagé;
- ▶ curriculum vitæ mettant en évidence une expérience, une formation ou des études liées à votre activité professionnelle;
- ▶ pour les entreprises existantes, une copie des états financiers les plus récents (jusqu'à trois ans, si possible).

Pour obtenir de l'aide afin de déterminer quel formulaire de renseignements supplémentaires vous devez annexer à votre déclaration d'intention, veuillez communiquer avec votre agent de développement.

Une fois que vous aurez présenté votre déclaration d'intention dûment remplie, votre agent de développement l'examinera. Il vous demandera au besoin des renseignements supplémentaires ou des éclaircissements concernant les renseignements fournis.



► Traitement du dossier par Entreprise autochtone Canada

Lorsque votre agent de développement aura reçu tous les renseignements vous concernant et qu'il aura une bonne idée de vos intentions, il présentera votre projet à un comité de sélection. Ce processus permet de faire en sorte que tous les projets soient traités de façon uniforme, sur une base individuelle de même que sur une base géographique.

Le comité déterminera votre admissibilité ainsi que celle de votre projet d'entreprise en fonction des critères mentionnés ci-après.

Admissibilité personnelle

- Le demandeur est-il un Canadien d'ascendance autochtone? Comment cette information sera-t-elle vérifiée? Dans le cas des sociétés et des partenariats où l'un des propriétaires envisagés (ou plusieurs d'entre eux) n'est pas autochtone, veuillez vous reporter à la politique d'admissibilité affichée sur le site Web d'EAC.
- Le demandeur dispose-t-il des ressources financières requises pour lancer l'entreprise commerciale proposée?

Remarque : À cette étape, une vérification de crédit peut être effectuée pour déterminer votre admissibilité à d'autres formes de financement.

Admissibilité du projet d'entreprise

- L'équipe de gestion envisagée a-t-elle les compétences requises pour entreprendre le projet tel que décrit?
- L'idée de départ est-elle sensée? Par exemple, existe-t-il un bon créneau? La démarche envisagée pour atteindre le marché est-elle raisonnable? Les bénéfices potentiels procureront-ils un rendement suffisant par rapport à l'investissement?
- Votre idée correspond-elle aux priorités définies par le programme d'EAC?

Autres facteurs pouvant avoir une incidence sur votre admissibilité

- Plusieurs politiques et lignes directrices visant des situations particulières peuvent avoir une incidence sur l'admissibilité de votre projet à une aide. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre agent de développement.

Une fois que votre projet aura été examiné par le comité de sélection, votre agent de développement communiquera avec vous. Sa réponse peut prendre l'une des formes suivantes :

- demande de renseignements supplémentaires aux fins d'une réévaluation du projet;
- demande de présentation d'un plan d'affaires ou de marketing détaillé;
- demande de propositions à des consultants pour l'établissement d'un plan d'affaires ou de marketing;
- avis indiquant qu'EAC procédera à une évaluation de votre plan d'affaires;
- avis indiquant que votre demande ne satisfait pas aux critères d'investissement et n'a pas été approuvée en vue d'un financement.

Si votre demande est jugée admissible, l'agent de développement vous en informera immédiatement par téléphone. Une lettre de suivi peut également être nécessaire pour indiquer la documentation requise afin de poursuivre la démarche. Il est à noter qu'à cette étape, la confirmation d'admissibilité ne garantit pas que votre demande sera approuvée en vue d'une aide financière. EAC doit encore évaluer la viabilité de votre projet en examinant votre plan d'affaires.

Si votre demande est considérée comme non admissible, l'agent de développement communiquera avec vous pour vous expliquer les raisons motivant cette décision.

Comment présenter un plan d'affaires

Une fois que vous-même et votre proposition avez été jugés admissibles à l'aide financière d'EAC, votre agent de développement vous demandera d'établir un plan d'affaires ou de marketing détaillé. EAC vous encourage à participer activement à la préparation de ce plan. Vous pouvez l'établir vous-même ou demander l'aide d'un consultant n'entretenant pas de lien de dépendance avec vous.

Si vous établissez votre plan vous-même...

Il existe plusieurs ressources auxquelles vous pouvez faire appel pour préparer votre plan d'affaires. Votre agent de développement sera en mesure de vous orienter vers ces ressources et de vous guider tout au long du processus.

Votre plan doit comporter au moins cinq parties :

- 1) **Plan de gestion** – Comment envisagez-vous de gérer votre entreprise?
- 2) **Analyse du marché ou plan de marketing** – Quels produits et services avez-vous l'intention de vendre? Quelle est la clientèle ciblée? Comment envisagez-vous d'établir le prix de vos produits ou services? Comment ferez-vous la promotion de votre entreprise? À quelles méthodes aurez-vous recours pour distribuer vos produits ou assurer vos services?
- 3) **Plan opérationnel** – Comment envisagez-vous d'exploiter votre entreprise sur une base quotidienne, notamment les achats, les fournisseurs, les procédés de fabrication, les besoins en matière de ressources humaines et le respect de la réglementation gouvernementale?
- 4) **Plan de financement** – Quel sera le coût du projet d'entreprise proposé? Comment avez-vous l'intention de le financer?
- 5) **Prévisions financières** – Vous devez présenter des prévisions financières pour votre entreprise. Ces prévisions incluent habituellement des prévisions de trésorerie mensuelles pour un an,

un état des résultats prévus, le bilan prévu, un état des ressources prévues et un état de l'usage des fonds prévu. Tous ces documents visent une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Mentionnez toutes les hypothèses sur lesquelles reposent vos prévisions financières.

N'oubliez pas que votre agent de développement sait peu de choses sur votre entreprise. Communiquez à EAC toute l'information nécessaire pour nous donner une idée d'ensemble de votre projet.

Si vous demandez à un consultant de vous aider à rédiger votre plan d'affaires. . .

Si vous demandez à un consultant indépendant de vous aider, EAC peut être en mesure de vous rembourser certains des frais engagés. Le travail ne pourra cependant pas commencer avant que nous ayons évalué le dossier et conclu une lettre d'offre. Si vous ne savez pas vraiment comment choisir un consultant indépendant, votre agent de développement peut vous fournir un guide de planification d'entreprise ou un cahier des charges qui vous aidera à comprendre ce dont vous aurez besoin.

Nous pouvons vous demander d'obtenir des soumissions émanant de plusieurs consultants. Ainsi, vous serez assuré que les prix sont concurrentiels et vous pourrez comparer les méthodes. Lorsque nous vous préviendrons de l'admissibilité de votre projet, nous vous conseillons, le cas échéant, de demander plusieurs soumissions à des consultants pour votre projet.

Toutes les propositions émanant de consultants doivent fournir au moins les renseignements suivants :

- ▶ un plan de travail précisant le travail à accomplir et le délai d'achèvement;
- ▶ une description de la méthode utilisée pour mener à bien le travail;
- ▶ un budget détaillé précisant le nombre de jours requis pour mener à bien le projet, le taux quotidien qui sera facturé, de même que tous les frais de déplacement ou d'administration;
- ▶ une liste détaillée faisant état de l'expérience pertinente directe de l'entreprise recrutée pour préparer le plan;
- ▶ le curriculum vitæ des participants à l'équipe de projet qui effectuera le travail.

Même si EAC évalue la capacité du consultant à effectuer le travail et fait une évaluation du budget global du projet, c'est à vous de déterminer avec quel consultant vous serez en mesure de travailler le plus efficacement. Il est essentiel que vous choisissiez le consultant répondant le mieux à vos besoins.

Veuillez prévoir suffisamment de temps pour la préparation de votre plan d'affaires. Ce document est essentiel au succès de votre demande et de votre projet. D'après notre expérience, l'établissement d'un tel plan peut prendre plusieurs semaines, voire quelques mois, selon la complexité de votre projet.



► Critères d'évaluation de votre plan d'affaires

Une fois votre plan d'affaires établi, vous devez en présenter un exemplaire à votre agent de développement. L'évaluation de ce plan fera l'objet d'une discussion et d'échanges, et le temps nécessaire pour la mener à bien dépendra de la complexité de votre projet et de la précision des renseignements fournis. Par ailleurs, le temps que vous mettrez à donner suite aux demandes de l'agent de développement et à lui fournir les renseignements supplémentaires peut nettement accélérer ou ralentir ce processus.

Une fois que l'agent de développement aura reçu toute l'information voulue, il vous donnera l'une des deux réponses suivantes :

- **Projet approuvé** – L'agent de développement considère qu'il s'agit d'un projet viable qui mérite un investissement de la part du programme.
- **Projet refusé** – L'agent de développement et la direction d'EAC ont examiné la proposition et déterminé qu'il ne s'agit pas d'un projet viable justifiant un investissement de l'organisme à l'heure actuelle. Cela ne signifie pas nécessairement que votre proposition est sans intérêt. Toutefois, il faudra y apporter d'importants remaniements pour en faire un projet viable.

Si votre projet n'est pas approuvé, vous en serez avisé par téléphone, puis par une lettre vous exposant les raisons motivant la décision.

Si votre projet est approuvé, EAC doit préparer un contrat (appelé par la suite lettre d'offre) entre vous et EAC. L'original de cette lettre d'offre devrait vous être envoyé par la poste après que votre agent de développement vous aura prévenu de l'approbation de l'investissement.

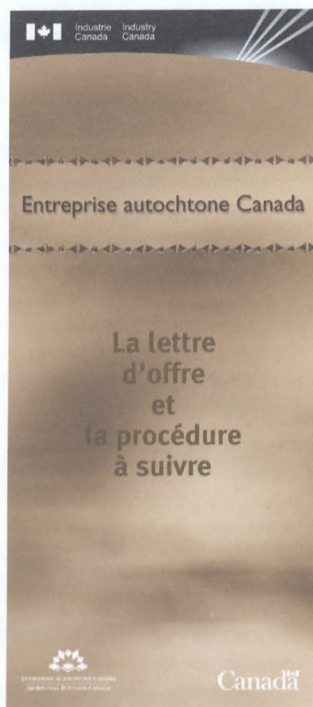
Contenu de la lettre d'offre

Tous les projets approuvés sont exécutés par l'intermédiaire d'un accord de contribution appelé lettre d'offre. La lettre d'offre précise tous les éléments du financement approuvé par EAC, y compris les prêts, les conditions de prêt, le montant et les modalités de la contribution, les facteurs relatifs à l'information publique, les dates et les échéances à retenir, les conditions particulières et les coordonnées des personnes-ressources.

Il est extrêmement important de passer en revue votre lettre d'offre avec votre agent de développement pour vérifier le montant de la contribution, toute condition particulière relative au financement d'EAC et les dates importantes à respecter.

Si vous ne respectez pas les conditions précisées dans la lettre d'offre, celle-ci peut être retirée et vous pouvez être contraint de rembourser le montant payé jusqu'alors par le Ministère.

Une fois la lettre d'offre émise, vous devez la signer et renvoyer un original à EAC avant la date d'échéance indiquée. Après que le contrat aura été signé, vous serez tenu de préparer des demandes de remboursement afin de recevoir un financement. Les fonds ne seront versés qu'après que les coûts admissibles auront été engagés et réclamés.



► Modalités d'obtention du remboursement

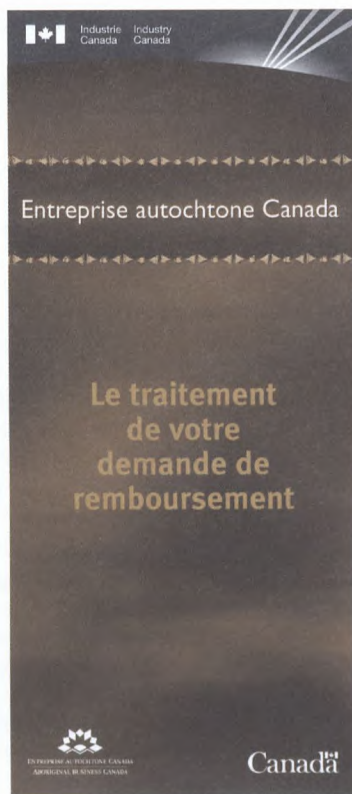
Votre lettre d'offre fait état d'un engagement financier de la part d'EAC, qui accepte de vous rembourser la partie convenue des coûts que vous avez mentionnés dans votre plan d'affaires. Pour recevoir votre premier chèque, vous devez fournir à EAC les renseignements suivants :

- une preuve indiquant que vous avez respecté toutes les conditions de paiement précisées dans votre lettre d'offre;
- un sommaire de demande de remboursement (formulaire intitulé *Sommaire de la réclamation*) dûment rempli et les factures justificatives faisant état de tous les coûts engagés jusqu'alors.

Pour les demandes de remboursement subséquentes, il vous suffit de produire un sommaire de demande de remboursement ainsi que les factures justificatives et les preuves de paiement, tel qu'indiqué par votre agent de développement.

Vous êtes autorisé à présenter une demande de remboursement par mois. Compte tenu des formalités administratives requises pour effectuer un paiement, le montant minimum des demandes de remboursement est de 1 000 \$.

À mesure que votre projet progresse et que vous continuez à présenter des demandes de remboursement, vous vous rapprocherez de la fin de votre projet. À ce moment-là, EAC se réserve le droit de conserver 10 p. 100 du montant total de l'aide jusqu'à ce que le projet soit mené à bien comme prévu dans le plan d'affaires. Cette fraction de l'aide ne vous sera remise que lorsque votre agent de développement certifiera que le projet a été mené à bien de façon satisfaisante.





► Raisons pour lesquelles vous devriez demeurer en contact avec EAC

Une fois que vous aurez reçu tous vos paiements et que votre projet ira bon train, EAC aimerait rester en contact avec vous. Nous voulons nous assurer que votre entreprise est un succès. Nous continuerons à suivre vos progrès pendant au moins deux ans. Les raisons de cet intérêt sont les suivantes :

- vous aider à cerner les petits problèmes avant qu'ils ne deviennent trop graves;
- nous assurer que vous tenez les livres comme l'exige une saine gestion et conformément aux exigences des établissements de crédit;
- suivre vos progrès;
- cerner de nouvelles possibilités découlant de notre vaste connaissance du marché autochtone au Canada et partout dans le monde;
- disposer d'un outil que vous pouvez nous fournir pour mesurer le succès global des activités de financement d'EAC et nous permettre de continuer à offrir des services efficaces aux clients.

Vous pouvez vous attendre à ce que l'agent de développement se rende dans votre établissement au cours de la période de contrôle précisée dans votre lettre d'offre. Vous serez également tenu de présenter vos états financiers annuels et, à l'occasion, de remplir un formulaire d'examen de la performance de votre entreprise faisant état de vos activités.

Toute autre exigence supplémentaire en matière de rapports sera précisée dans la lettre d'offre qui vous sera remise et vous sera clairement expliquée par votre agent de développement.

N'oubliez pas qu'il faut commencer par nous appeler. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web d'EAC (abc-eac.ic.gc.ca) ou communiquer avec le bureau d'Entreprise autochtone Canada ou l'organisme de prestation externe le plus près de chez vous.

ENTREPRISE AUTOCHTONE CANADA :
Succès du présent, fondements de l'avenir.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez
visiter notre site Web (abc-eac.ic.gc.ca).

N° de cat. : C2-605/2002-2F

ISBN 0-662-86758-0

53637F



Contient 20 p. 100
de matières recyclées



Industrie
Canada

Industry
Canada

Entreprise autochtone Canada

et VOUS

Encore plus de possibilités...

Comment nous vous
aidons à réussir

Ce que nous recherchons



ENTREPRISE AUTOCHTONE CANADA
ABORIGINAL BUSINESS CANADA

Canada



► Montant du financement mis à votre disposition

Chaque proposition accompagnée d'une demande d'aide financière est évaluée en fonction de son mérite et de sa viabilité. Nous tenons compte du besoin, de l'envergure du projet et des autres sources de financement disponibles. Nous exigeons toutefois un niveau minimum de capitaux propres et un programme financier équilibré, prévoyant le financement de la dette par d'autres sources.

Pour les jeunes entrepreneurs, le montant minimum de capitaux propres requis équivaut à 10 p. 100 des coûts admissibles du projet; pour les autres demandeurs, nous exigeons un minimum de 15 p. 100.

Le niveau de soutien auquel vous pourriez avoir droit sera déterminé d'après plusieurs critères dont votre agent de développement discutera avec vous. Bien qu'il existe des plafonds pour le montant moyen des contributions, l'investissement réel d'EAC se limitera aux montants requis pour assurer la mise en œuvre et la viabilité de votre projet.

Nature du projet	Contribution type
Élaboration d'un plan d'affaires, d'un plan de marketing et d'une étude de faisabilité	Jusqu'à 75 %
Lancement, expansion ou modernisation d'une entreprise rentable	De 30 à 40 %
Acquisition d'une entreprise	De 30 à 40 %
Élaboration de nouveaux produits, services ou procédés de production	Jusqu'à 75 %
Acquisition de stocks	À discuter avec l'agent de développement
Frais de fonctionnement	À discuter avec l'agent de développement
Activités de marketing	Jusqu'à 60 %
Formation en gestion, formation technique et formation en entrepreneuriat relatives au projet	75 %
Conseils de comptables et d'autres professionnels après le lancement de l'entreprise	75 %

La grande majorité des contributions d'EAC sont versées à des PME sous forme d'apports de capitaux non remboursables. Les contributions peuvent être remboursables dans certains cas.

Dans le cas de projets communautaires de plus grande envergure, d'autres éléments seront pris en compte pour déterminer le montant de la contribution ainsi que les modalités de remboursement.

Nous offrons par ailleurs une **assurance-prêt** pour compléter ou remplacer les contributions directes.

► Admissibilité des activités de promotion des intérêts

Si votre organisme autochtone veut obtenir une aide pour des activités admissibles qui peuvent créer un climat favorable aux entreprises autochtones du pays, vous pourriez obtenir une aide financière. Il pourrait s'agir, par exemple, de l'une des activités suivantes :

- l'organisation ou la coordination de conférences portant sur les affaires, de foires commerciales ou d'autres activités ou événements liés au développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes Autochtones, à l'innovation, à l'expansion du commerce et des marchés, au tourisme, au financement des entreprises ou au renforcement des capacités des entreprises et des institutions;
- des travaux de recherche initiés par le secteur privé, des données et des analyses sectorielles ou d'autres documents d'information destinés à accroître les données disponibles d'intérêt commun qui facilitent l'essor des entreprises autochtones au Canada.

Entreprise autochtone Canada appuie ce genre d'activités en raison de leurs vastes retombées. Le demandeur ne tire pas d'avantages financiers directs des résultats, qui devraient être diffusés, entre autres, par la publication de rapports ou de conclusions sur support électronique ou papier. Pour ce genre de projet, EAC fait parfois exception à la règle de l'apport de capitaux propres par le demandeur.

Maintenant que vous avez une idée du contexte et que vous avez consulté nos publications pour répondre aux premières questions que vous vous posiez, la prochaine étape consiste à nous parler de votre projet.



Comment communiquer avec Entreprise autochtone Canada

Si vous avez besoin d'aide à n'importe quelle étape de l'élaboration de votre proposition, veuillez communiquer avec votre bureau local d'Entreprise autochtone Canada. Vous pouvez vous renseigner sur les services offerts par EAC en ligne (abc-eac.ic.gc.ca), ou par téléphone en composant l'un des numéros suivants :

Halifax	(902) 426-2018
Montréal	(514) 283-1828
Ottawa	(613) 954-4064
Toronto	(416) 973-8800
Winnipeg	(204) 983-7316
Saskatoon	(306) 975-4361
Edmonton	(780) 495-2954
Calgary	(403) 292-8807
Vancouver	(604) 666-3871

Vous pouvez également demander de l'aide en vous adressant à un organisme de prestation externe ou de prestation alternative des services, dont la liste figure sur le site Web ou vous adresser au bureau d'EAC le plus proche pour obtenir le nom d'une personne-ressource.

Votre demande de renseignements sera confiée à un agent de développement assurant des services dans votre région ou à un agent travaillant pour un organisme de prestation externe ou de prestation alternative des services qui assure des services dans votre région.

L'agent de développement est votre point de contact à EAC. Il sera chargé de vous aider à chaque étape du processus de demande d'aide financière à EAC.

Vous devriez communiquer avec lui pour vous renseigner sur :

- ▶ l'aide financière d'EAC;
- ▶ votre admissibilité et celle de votre projet à l'aide financière d'EAC;
- ▶ le montant de ressources financières personnelles dont vous avez besoin pour être admissible au soutien d'EAC;
- ▶ le type d'expérience des affaires qu'EAC exige;
- ▶ les autres sources de financement, qu'il s'agisse de particuliers, de groupes ou d'organismes, et les autres sources d'information qui peuvent vous aider à planifier et à lancer votre entreprise;
- ▶ la façon de présenter une demande d'aide financière à EAC.

Lorsque vous communiquez avec nous pour obtenir des renseignements, veuillez nous indiquer comment vous contacter – soit par téléphone, par télécopieur, par courriel ou par la poste. N'oubliez pas de nous transmettre vos coordonnées afin que nous puissions vous joindre.

Lorsque vous vous présentez à un agent de développement ou que vous lui demandez des renseignements, vous créez une relation de travail durable avec EAC de façon à obtenir l'aide dont vous aurez besoin pour réaliser votre projet d'entreprise. Une fois que vous aurez présenté une demande de renseignements à EAC, un agent communiquera avec vous.

Entreprise autochtone Canada ne remboursera pas les coûts engagés avant l'approbation de votre projet. Il est donc conseillé d'attendre cette approbation avant d'effectuer des achats dans le cadre de votre projet.

La demande d'aide financière à EAC est un processus en trois étapes.

- ▶ **Première étape** – Consultez la documentation sur le site Web d'EAC (abc-eac.ic.gc.ca) pour déterminer si votre projet est admissible. Les politiques et lignes directrices sur lesquelles se fonderont les agents de développement pour évaluer votre proposition sont disponibles sur le site ou par l'entremise de votre agent de développement.
- ▶ **Deuxième étape** – À la lumière de votre première discussion avec un agent de développement et après avoir pris connaissance des critères d'investissement d'EAC, si vous pensez que vous êtes admissible à une aide financière, faites-nous parvenir un formulaire de déclaration d'intention dûment rempli, dont vous trouverez une version en ligne à l'adresse abc-eac.ic.gc.ca. Vous n'avez qu'à en télécharger une copie, à la remplir et à nous la faire parvenir par la poste. Vous pouvez également en obtenir une copie papier par la poste ou par télécopieur.
- ▶ **Troisième étape** – Si vous êtes admissible à l'aide financière d'EAC, nous vous demanderons de présenter un plan d'affaires pour déterminer la viabilité de votre projet.

Le temps nécessaire pour traiter votre demande est fonction de la complexité de votre projet et ne comprend pas le temps que vous consacrez à réunir la documentation requise. Vous pouvez accélérer le processus en répondant rapidement à toute demande de renseignements complémentaires.

Votre agent de développement discutera de l'échéancier avec vous lorsque vous aurez présenté votre demande.

Comment présenter une déclaration d'intention

La déclaration d'intention est une courte description de votre projet d'entreprise. En remplissant ce formulaire, vous fournissez à votre agent de développement tous les renseignements nécessaires pour déterminer si vous êtes admissible à l'aide financière d'EAC, conformément aux lignes directrices de l'organisme. Vous pouvez remplir votre déclaration d'intention en ligne (abc-eac.ic.gc.ca), ou vous pouvez télécharger le formulaire sur Internet, l'imprimer, le remplir et nous le renvoyer par la poste. Vous pouvez également obtenir le formulaire par la poste ou par télécopieur en vous adressant à l'un des bureaux mentionnés précédemment.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire, veuillez communiquer avec votre agent de développement.

Outre la déclaration d'intention, vous devez également fournir à votre agent de développement les renseignements qui suivent sur chacun des principaux propriétaires de l'entreprise :

- ▶ preuve d'ascendance autochtone;
- ▶ preuve de la disponibilité de ressources financières personnelles suffisantes pour entreprendre le projet envisagé;
- ▶ curriculum vitae mettant en évidence une expérience, une formation ou des études liées à votre activité professionnelle;
- ▶ pour les entreprises existantes, une copie des états financiers les plus récents (jusqu'à trois ans, si possible).

Une fois que vous aurez présenté votre déclaration d'intention dûment remplie, votre agent de développement l'étudiera. Il vous demandera au besoin des renseignements supplémentaires ou des éclaircissements concernant les renseignements fournis.

Déclaration d'intention
Entrepreneur Assistance Centre

Informations

- Le titulaire d'intention possède-t-il une entreprise existante? Copiez ou résumez l'activité de cette entreprise à votre intention de votre déclaration d'intention. Indiquez le type de produits ou de services offerts, le secteur d'activité, le statut de l'entreprise et le statut de l'entrepreneur. Indiquez également le statut de l'entreprise, le nombre d'employés et le chiffre d'affaires de l'entreprise au 31 décembre de l'année précédente.
- Quelle est la nature de votre projet? Décrivez brièvement l'objectif principal de votre projet et les produits ou services que vous proposez. Indiquez également le statut de l'entreprise, le nombre d'employés et le chiffre d'affaires de l'entreprise au 31 décembre de l'année précédente.
- Quelle est la nature de votre projet? Décrivez brièvement l'objectif principal de votre projet et les produits ou services que vous proposez. Indiquez également le statut de l'entreprise, le nombre d'employés et le chiffre d'affaires de l'entreprise au 31 décembre de l'année précédente.
- Quelle est la nature de votre projet? Décrivez brièvement l'objectif principal de votre projet et les produits ou services que vous proposez. Indiquez également le statut de l'entreprise, le nombre d'employés et le chiffre d'affaires de l'entreprise au 31 décembre de l'année précédente.

Renseignements généraux

Indiquez votre adresse postale, votre numéro de téléphone et votre adresse électronique. Indiquez également votre adresse e-mail et votre adresse Internet. Indiquez également votre adresse de courriel et votre adresse de télécopie. Indiquez également votre adresse de courriel et votre adresse de télécopie. Indiquez également votre adresse de courriel et votre adresse de télécopie.

Renseignements complémentaires

Indiquez votre adresse postale, votre numéro de téléphone et votre adresse électronique. Indiquez également votre adresse e-mail et votre adresse Internet. Indiquez également votre adresse de courriel et votre adresse de télécopie. Indiquez également votre adresse de courriel et votre adresse de télécopie.

Région	Adresse de l'entreprise	Année de fondation	Adresse personnelle
Alberta	(403) 243-1234	1995	(403) 243-1234
Manitoba	(204) 243-1234	1995	(204) 243-1234
Ontario	(416) 243-1234	1995	(416) 243-1234
Québec	(514) 243-1234	1995	(514) 243-1234
Colombie-Britannique	(604) 243-1234	1995	(604) 243-1234
Atlantique	(902) 243-1234	1995	(902) 243-1234
Terre-Neuve	(709) 243-1234	1995	(709) 243-1234
Yukon	(867) 243-1234	1995	(867) 243-1234
Île-du-Prince-Édouard	(902) 243-1234	1995	(902) 243-1234
Nouveau Brunswick	(506) 243-1234	1995	(506) 243-1234
Nouvelle-Écosse	(902) 243-1234	1995	(902) 243-1234

▶ Traitement du dossier par Entreprise autochtone Canada

Lorsque votre agent de développement aura reçu tous les renseignements vous concernant et qu'il aura une bonne idée de vos plans, il présentera votre projet à un comité de sélection. Ce processus permet de faire en sorte que tous les projets soient traités de façon uniforme, sur une base individuelle de même que sur une base géographique.

L'admissibilité est déterminée en fonction des critères qui suivent.

Admissibilité du demandeur

- ▶ Le demandeur est-il un Canadien d'ascendance autochtone? Comment cette information sera-t-elle vérifiée? Dans le cas des sociétés et des partenariats où l'un des propriétaires envisagés (ou plusieurs d'entre eux) n'est pas autochtone, veuillez vous reporter à la politique d'admissibilité affichée sur le site Web d'EAC (abc-eac.ic.gc.ca) ou demandez à votre agent de développement.
- ▶ Le demandeur dispose-t-il des ressources financières requises pour lancer l'entreprise commerciale proposée?

Nota : À cette étape, une vérification de crédit peut être effectuée pour déterminer votre admissibilité à d'autres formes de financement.

Admissibilité du projet d'entreprise

- ▶ L'équipe de gestion envisagée a-t-elle les compétences requises pour entreprendre le projet tel que décrit?
- ▶ L'idée de départ est-elle sensée? Ainsi, existe-t-il une bonne occasion d'affaires? La démarche envisagée pour atteindre le marché est-elle raisonnable? Les bénéfices potentiels procureront-ils un rendement suffisant par rapport à l'investissement?
- ▶ Votre projet d'entreprise correspond-il aux activités appuyées par EAC?

Autres facteurs pouvant avoir une incidence sur votre admissibilité

- ▶ Plusieurs politiques et lignes directrices visant des situations particulières peuvent avoir une incidence sur l'admissibilité de votre projet. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre agent de développement.

Une fois que votre projet aura été examiné par le comité de sélection, votre agent de développement communiquera avec vous. Sa réponse peut prendre l'une des formes suivantes :

- ▶ demande de renseignements supplémentaires aux fins d'une réévaluation du projet;
- ▶ demande de présentation d'un plan d'affaires ou de marketing détaillé;
- ▶ demande de propositions à des consultants pour l'établissement d'un plan d'affaires ou de marketing;
- ▶ avis indiquant qu'EAC procédera à une évaluation de votre plan d'affaires;
- ▶ avis indiquant que votre demande ne satisfait pas aux critères d'investissement d'EAC et n'a pas été approuvée.

Si votre demande est jugée admissible, l'agent de développement vous en informera immédiatement par téléphone. Il pourra aussi vous écrire pour vous demander d'autres documents dont il aura besoin pour poursuivre la démarche. Il est à noter qu'à cette étape, la confirmation d'admissibilité ne garantit pas que votre demande sera approuvée en vue d'une aide financière. EAC doit encore évaluer la viabilité de votre projet en examinant votre plan d'affaires.

Entreprise autochtone Canada ne remboursera pas les coûts engagés avant l'approbation de votre projet. Il est donc conseillé d'attendre cette approbation avant d'effectuer des achats dans le cadre de votre projet.

Si votre demande est considérée comme non admissible, l'agent de développement communiquera avec vous pour vous expliquer les raisons motivant cette décision.

Comment présenter un plan d'affaires

Une fois que vous-même et votre proposition avez été jugés admissibles à l'aide financière d'EAC, votre agent de développement vous demandera d'établir un plan d'affaires ou de marketing détaillé. Vous pouvez établir votre plan vous-même ou demander l'aide d'un consultant n'entretenant pas de lien de dépendance avec vous. Le cas échéant, vous devrez collaborer étroitement avec le consultant à la préparation du plan.

Si vous établissez votre plan vous-même...

Il existe plusieurs ressources auxquelles vous pouvez faire appel pour préparer votre plan d'affaires. Votre agent de développement sera en mesure de vous orienter vers ces ressources et de vous guider tout au long du processus.

Votre plan doit comporter au moins cinq parties :

- 1) Plan de gestion** – Comment envisagez-vous de gérer votre entreprise?
- 2) Analyse du marché ou plan de marketing** – Quels produits et services avez-vous l'intention de vendre? Quelle est la clientèle ciblée? Comment envisagez-vous d'établir le prix de vos produits ou services? Comment ferez-vous la promotion de votre entreprise? À quelles méthodes aurez-vous recours pour distribuer vos produits ou assurer vos services?
- 3) Plan opérationnel** – Comment envisagez-vous d'exploiter votre entreprise sur une base quotidienne, notamment les achats, les rapports avec les fournisseurs, les procédés de fabrication, les besoins en matière de ressources humaines et le respect de la réglementation gouvernementale au niveau fédéral, provincial ou territorial?
- 4) Plan de financement** – Quel sera le coût du projet d'entreprise proposé? Comment avez-vous l'intention de le financer?
- 5) Prévisions financières** – Vous devez présenter des prévisions financières pour votre entreprise. Ces prévisions incluent généralement des prévisions de trésorerie mensuelles pour un an, un état des résultats prévus, le bilan prévu, un état des ressources

prévues et un état de l'usage des fonds prévu. Tous ces documents visent une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Mentionnez toutes les hypothèses sur lesquelles reposent vos prévisions financières.

Communiquez à EAC toute l'information nécessaire pour lui donner une idée d'ensemble de votre projet.

Si vous demandez à un consultant de vous aider à rédiger votre plan d'affaires. . .

EAC peut être en mesure de vous rembourser certains des frais engagés. Le travail ne pourra cependant pas commencer avant que nous ayons évalué le dossier et signé une lettre d'offre. Les consultants ne peuvent avoir aucun lien de dépendance avec vous. Si vous ne savez pas vraiment comment choisir un consultant indépendant, votre agent de développement peut vous fournir un guide de planification d'entreprise ou un cahier des charges qui vous aidera à comprendre ce dont vous aurez besoin.

Nous pouvons vous demander d'obtenir des soumissions émanant de plusieurs consultants. Ainsi, vous serez assuré que les prix sont concurrentiels et vous pourrez comparer les méthodes.

Toutes les propositions émanant de consultants doivent fournir au moins les renseignements suivants :

- ▶ un plan de travail précisant les tâches à accomplir et le délai d'achèvement;
- ▶ une description de la méthode utilisée pour mener à bien le travail;
- ▶ un budget détaillé précisant le nombre de jours requis pour mener à bien le projet, le taux quotidien qui sera facturé, de même que tous les frais de déplacement ou d'administration;
- ▶ une liste détaillée faisant état de l'expérience pertinente directe de l'entreprise recrutée pour préparer le plan;
- ▶ un curriculum vitæ faisant état des compétences et de l'expérience de chaque membre de l'équipe qui effectuera le travail.

Même si EAC évalue la capacité du consultant à effectuer le travail et fait une évaluation du budget global du projet, c'est à vous de déterminer avec quel consultant vous serez en mesure de travailler le plus efficacement. Il est essentiel que vous choisissiez le consultant répondant le mieux à vos besoins.

Veillez prévoir suffisamment de temps pour la préparation de votre plan d'affaires. Ce document est essentiel au succès de votre demande et de votre entreprise commerciale. D'après notre expérience, l'établissement d'un tel plan peut prendre plusieurs semaines, voire quelques mois, selon la complexité du projet.



► Critères d'évaluation de votre plan d'affaires

Une fois votre plan d'affaires établi, vous devez en présenter un exemplaire à votre agent de développement. L'évaluation de ce plan fera l'objet d'une discussion et d'échanges, et le temps nécessaire pour la mener à bien dépendra de la complexité de votre projet et de la précision des renseignements fournis. Par ailleurs, le temps que vous mettrez à donner suite aux demandes de l'agent de développement et à lui fournir les renseignements supplémentaires peut nettement accélérer ou ralentir ce processus.

Dès que votre agent de développement aura reçu toute l'information voulue, il vous donnera l'une des deux réponses suivantes :

- **Projet approuvé** – L'agent de développement considère qu'il s'agit d'un projet viable qui mérite un investissement de la part d'EAC.
- **Projet refusé** – L'agent de développement et la direction d'EAC ont examiné la proposition et déterminé qu'il ne s'agit pas d'un projet viable justifiant un investissement à l'heure actuelle. Cela ne signifie pas nécessairement que votre proposition est sans intérêt. Toutefois, il faudra y apporter d'importantes modifications pour en faire un projet viable.

Si votre projet n'est pas approuvé, vous en serez avisé par téléphone, puis par une lettre vous exposant les raisons motivant la décision.

Si votre projet est approuvé, EAC doit préparer un contrat (appelé par la suite lettre d'offre) entre vous et EAC. L'original de cette lettre d'offre devrait vous être envoyé par la poste après que votre agent de développement vous aura prévenu de l'approbation de l'investissement.

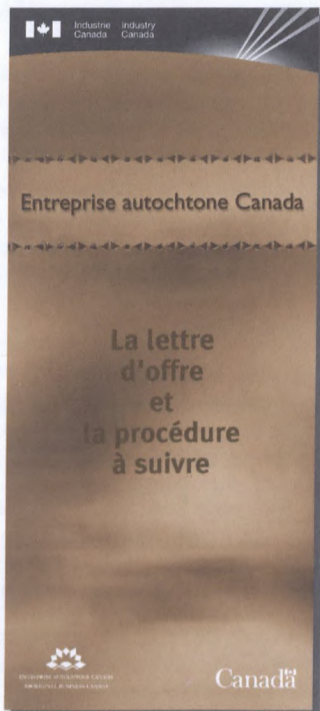
Contenu de la lettre d'offre

Tous les projets approuvés sont exécutés par l'intermédiaire d'un accord de contribution appelé lettre d'offre. La lettre d'offre précise tous les éléments du financement approuvé par EAC, y compris les prêts, les conditions de prêt, le montant et les modalités de la contribution, les facteurs relatifs à l'information publique, les dates et les échéances à retenir, les conditions particulières et les coordonnées des personnes-ressources.

Il est extrêmement important de passer en revue votre lettre d'offre avec votre agent de développement pour vérifier le montant de la contribution, toute condition particulière relative au financement d'EAC et les dates importantes à respecter.

Si vous ne respectez pas les conditions précisées dans la lettre d'offre, celle-ci peut être retirée et vous pouvez être obligé de rembourser le montant payé jusqu'alors par Industrie Canada.

Une fois la lettre d'offre émise, on vous demandera de la signer et d'en renvoyer un original à EAC avant la date d'échéance indiquée. Après que le contrat aura été signé, vous serez tenu de présenter des demandes de remboursement afin de recevoir des fonds. Ceux-ci ne seront versés qu'après que les coûts admissibles auront été engagés et réclamés.



► Modalités d'obtention du remboursement

Votre lettre d'offre fait état d'un engagement financier de la part d'EAC, qui accepte de vous rembourser la partie convenue des coûts mentionnés dans votre plan d'affaires. Pour recevoir votre premier chèque, vous devez fournir à EAC les renseignements suivants :

- une preuve indiquant que vous avez respecté toutes les conditions de paiement précisées dans votre lettre d'offre;
- un sommaire de demande de remboursement (formulaire intitulé *Sommaire de la réclamation*) dûment rempli et les factures faisant état de tous les coûts engagés jusqu'alors.

Pour les demandes de remboursement subséquentes, il vous suffit de produire le formulaire intitulé *Sommaire de la réclamation* dûment rempli ainsi que les factures justificatives et les preuves de paiement, tel qu'indiqué par votre agent de développement.

Vous êtes autorisé à présenter une demande de remboursement par mois. Compte tenu des formalités administratives requises pour effectuer un paiement, le montant minimum des demandes de remboursement est de 1 000 \$.

Alors que vous vous rapprochez de la fin de votre projet, EAC conservera normalement 10 p. 100 du montant total de l'aide jusqu'à ce que le projet soit mené à bien comme prévu dans le plan d'affaires. Cette fraction de l'aide ne vous sera remise que lorsque votre agent de développement certifiera que le projet a été mené à bien de façon satisfaisante.





► Raisons pour lesquelles vous devriez demeurer en contact avec EAC

Une fois que vous aurez reçu tous vos paiements et que votre projet ira bon train, EAC aimerait rester en contact avec vous. Nous voulons nous assurer que votre entreprise est un succès. Nous continuerons à suivre vos progrès pendant au moins deux ans. Les raisons de cet intérêt sont les suivantes :

- vous aider à cerner les petits problèmes avant qu'ils ne deviennent trop graves;
- nous assurer que vous tenez les livres comme l'exige une saine gestion et conformément aux exigences des établissements de crédit;
- suivre vos progrès;
- cerner de nouvelles occasions d'affaires découlant de notre connaissance du marché autochtone au Canada et partout dans le monde;
- disposer d'un outil que vous pouvez nous fournir pour mesurer le succès global des activités de financement d'EAC et nous permettre de continuer à offrir des services efficaces aux clients.

Vous pouvez vous attendre à ce que l'agent de développement se rende dans votre établissement au cours de la période de contrôle précisée dans votre lettre d'offre. Vous serez également tenu de présenter tous les ans un rapport sur le rendement de votre entreprise et, dans certaines circonstances, des états financiers.

Toute autre exigence supplémentaire en matière de rapports sera précisée dans la lettre d'offre qui vous sera remise et vous sera clairement expliquée par votre agent de développement.

N'oubliez pas qu'il faut commencer par nous appeler. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le site Web d'EAC (abc-eac.ic.gc.ca) ou communiquer avec le bureau d'EAC le plus près de chez vous. Une liste de numéros de téléphone figure à la page 5.

ENTREPRISE AUTOCHTONE CANADA :

Succès du présent, fondements de l'avenir.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez visiter
notre site Web (abc-eac.ic.gc.ca).

Also available in English under the title:
Aboriginal Business Canada & You

N° de cat. : C2-605/2002-2F
ISBN 0-662-86758-0
53637F



Contient 20 p. 100
de matières recyclées

Décembre 2002

Entreprise autochtone Canada vise l'augmentation du nombre d'entreprises canadiennes dont les propriétaires-exploitants sont des Autochtones. Sa feuille de route comprend déjà un partenariat vieux de plus de 10 ans avec le secteur privé autochtone et la création de milliers d'entreprises autochtones.

Aux demandeurs admissibles qui présentent une proposition conforme et viable, nous offrons une aide financière à la création ou à l'acquisition d'une entreprise. Cette aide, prévue pour les nouveaux entrepreneurs et les entrepreneurs et entreprises qui exercent pour la première fois une certaine activité commerciale, vise quatre types d'activité.

L'aide au secteur du **tourisme** offre des occasions d'affaires à des entreprises autochtones dans la plupart des régions du pays. Les activités admissibles sont les destinations et les attraits touristiques, l'hébergement, le transport, la restauration, la vente au détail et les services touristiques. Vous devez démontrer que votre entreprise pourra tirer 60 p. 100 de ses revenus du tourisme. (Le *tourisme* désigne les activités des personnes qui séjournent à l'extérieur de leur région par affaires, pour le plaisir ou pour d'autres motifs.)

Nous tentons de favoriser l'expansion du secteur de la fabrication, vu les nombreux avantages qu'il comporte au chapitre de l'innovation, de la création d'emplois et de l'expansion des marchés. Par conséquent, les entreprises de **fabrication** sont admissibles à l'aide d'Entreprise autochtone Canada. Les fabricants transforment la matière première en produits nouveaux et prêts à utiliser, ou en matériaux qui entrent dans la composition d'un produit fabriqué par un tiers. La fabrication peut avoir lieu dans une usine ou au domicile des travailleurs, à l'aide de machines ou d'outils à main.

Entreprise autochtone Canada vient également en aide aux personnes qui fournissent des **services commerciaux, professionnels, scientifiques et techniques**, par exemple les avocats, les comptables, les architectes, les ingénieurs, les arpenteurs-

géomètres, les experts-conseils et ceux qui fournissent certains services de télécommunication comme les fournisseurs de services Internet. Pour être admissible à cette aide, vous devez posséder un diplôme collégial ou universitaire dans une discipline pertinente ou une combinaison équivalente de scolarité et d'expérience, ou appartenir à l'ordre professionnel qui régit votre secteur d'activité.

L'aide accordée aux **entreprises occupant des créneaux commerciaux liés aux grands projets de développement** vise le développement de petites entreprises autochtones dans les régions éloignées du pays. Les activités commerciales doivent être liées à l'un des projets de développement suivants :

- ▶ mines de nickel de Voisey Bay, Terre-Neuve-et-Labrador,
- ▶ aménagement hydroélectrique, chutes du cours inférieur du Churchill, Terre-Neuve-et-Labrador,
- ▶ expansion d'un projet hydroélectrique, nord du Manitoba,
- ▶ exploitation des sables bitumineux, région de l'Athabasca, nord de l'Alberta,
- ▶ mines de diamants, Territoires du Nord-Ouest,
- ▶ construction de pipeline, Nord canadien,
- ▶ exploitation gazière en mer, Nouvelle-Écosse,
- ▶ expansion d'un projet hydroélectrique, nord du Québec.

En plus de remplir les critères généraux d'admissibilité d'Entreprise autochtone Canada, vous serez peut-être aussi appelé à perfectionner vos compétences en gestion, en finances ou dans d'autres domaines pour être admissible à une aide financière.

Pour plus d'information sur la nature des projets financés par Entreprise autochtone Canada et sur ses critères d'admissibilité et de financement, consultez son site Web à l'adresse (abc-eac.ic.gc.ca) ou composez le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232).

Entreprise autochtone Canada a aidé des milliers de gens d'affaires à assurer la croissance de leur entreprise, le plus souvent grâce à des projets d'innovation, de marketing ou d'expansion des marchés.

Entreprise autochtone Canada offre de l'aide financière ou d'autres formes de soutien pour des projets portants sur l'**innovation**. Pour être admissible, votre projet doit représenter un changement tangible dans les méthodes ou les procédés de l'entreprise et permettre d'en améliorer la rentabilité. Le projet proposé doit représenter une première pour l'entreprise et, idéalement, amener celle-ci à adopter les normes de l'industrie ou à les dépasser.

Les projets d'innovation peuvent viser, par exemple, la création ou l'adaptation de produits, l'adoption de procédés qui améliorent le rendement et la rentabilité de l'entreprise, l'obtention de l'homologation de l'ISO ou l'achat de matériel qui permettra l'application de technologies nouvelles ou améliorées.

Entreprise autochtone Canada appuie toutes les entreprises qui désirent se tailler une place plus importante dans un marché existant. Les frais admissibles comprennent ceux associés au **marketing**, à l'embauche d'experts-conseils et d'autres professionnels qualifiés, et à la prestation de services financiers et commerciaux.

L'**expansion vers de nouveaux marchés** représente également un excellent moyen d'assurer la croissance d'une entreprise. Les frais d'immobilisations sont admissibles dans le cas des entreprises qui désirent percer sur de nouveaux marchés intérieurs ou internationaux, et qui peuvent prouver qu'elles ont besoin d'un afflux additionnel de capitaux.

Si vous ciblez un nouveau marché *au Canada* (en règle générale, un marché situé à au moins 100 km des frontières du marché que vous exploitez présentement) et que vous aimeriez bénéficier de l'aide d'Entreprise autochtone Canada, votre entreprise doit :

- ▶ avoir été exploitée avec succès depuis au moins un an;
- ▶ être stable financièrement et posséder une marge brute d'autofinancement suffisante pour prendre de l'expansion;
- ▶ avoir élaboré un plan de marketing ciblé;
- ▶ avoir des catalogues, des listes de prix et d'autre matériel publicitaire, des niveaux de stocks adéquats, une capacité de production et des réseaux de distribution qui font état de sa capacité d'approvisionner le nouveau marché.

Entreprise autochtone Canada vient aussi en aide aux entreprises qui désirent percer sur des marchés *étrangers*. Pour être admissible à cette aide, votre entreprise doit :

- ▶ avoir été exploitée avec succès au Canada depuis au moins deux ans;
- ▶ faire état d'un chiffre d'affaires d'au moins 75 000 \$;
- ▶ avoir vu progresser son chiffre d'affaires et ses profits;
- ▶ être stable financièrement et disposer d'une marge brute d'autofinancement suffisante pour prendre de l'expansion;
- ▶ avoir exposé dans des foires commerciales au Canada;
- ▶ avoir élaboré un plan de marketing ciblé pour l'exportation;
- ▶ démontrer qu'elle est en mesure d'approvisionner le nouveau marché.

Pour plus d'information sur la nature des projets financés par Entreprise autochtone Canada et sur ses critères d'admissibilité et de financement, consultez son site Web à l'adresse (abc-eac.ic.gc.ca) ou composez le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232).

C'est un fait : le nombre de jeunes entrepreneurs autochtones croît tous les jours!

Devenir entrepreneur peut représenter pour vous un excellent moyen de tirer parti de vos talents, d'être votre propre patron, de travailler et de créer des emplois pour d'autres, et de bâtir votre avenir. Il vous faudra de l'ardeur au travail, des compétences en affaires et au moins un peu d'argent pour démarrer votre entreprise.

Si vous êtes prêt à relever ces défis et vous êtes âgé de 18 à 29 ans, Entreprise autochtone Canada est peut-être en mesure de vous aider. En effet, nous offrons de l'aide financière, des services d'appoint et de l'information aux jeunes entrepreneurs admissibles qui présentent une proposition conforme et viable, afin de les aider à créer, à agrandir ou à acheter une entreprise dans n'importe quel secteur commercial.

Pour être admissible, vous devez remplir les deux conditions suivantes :

- ▶ Vous devez pouvoir, avec votre propre argent (capitaux propres), prendre à votre charge au moins 10 p. 100 des frais admissibles du projet (communiquez avec Entreprise autochtone Canada pour obtenir plus d'information à ce sujet).
- ▶ Si vous n'êtes pas le seul propriétaire de votre entreprise, et vos associés ne sont pas des jeunes Autochtones, vous devez détenir un intérêt majoritaire dans l'entreprise.

Vous serez peut-être aussi appelé à perfectionner vos compétences en gestion, en finances ou dans d'autres domaines afin de pouvoir répondre aux besoins de votre entreprise.

Pour plus d'information sur la nature des projets financés par Entreprise autochtone Canada et sur ses critères d'admissibilité et de financement, consultez son site Web à l'adresse (abc-eac.ic.gc.ca) ou composez le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232).



En plus d'aider les entreprises privées, Entreprise autochtone Canada a contribué à la formation d'un réseau d'organismes de développement et de financement des entreprises autochtones, et a collaboré avec différents organismes sectoriels et avec d'autres institutions à la préparation d'information et de ressources importantes sur l'entrepreneuriat autochtone au Canada. Dans le cadre des projets dirigés par le secteur privé, Entreprise autochtone Canada finance les activités de promotion des intérêts et de recherche qui créent un climat favorable à la croissance des entreprises autochtones.

Étant donné la vaste gamme d'activités que peut comprendre cette catégorie, Entreprise autochtone Canada doit avoir une idée très précise de ce que vous désirez accomplir avant de pouvoir juger de l'admissibilité de votre demande. Vous devrez donc présenter une demande détaillée qui décrit les objectifs du projet, les résultats escomptés et les avantages économiques pour l'ensemble des Autochtones. La demande doit aussi comprendre un plan de travail exhaustif, accompagné d'un budget et d'un échéancier.

Entreprise autochtone Canada offre aussi des programmes et des services en partenariat avec des organismes de développement et de financement des entreprises qui, à leur tour, offrent un soutien et des services commerciaux aux entreprises autochtones.

Pour plus d'information sur la nature des projets financés par Entreprise autochtone Canada et sur ses critères d'admissibilité et de financement, consultez son site Web à l'adresse (abc-eac.ic.gc.ca) ou composez le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232).



Instructions

1. La déclaration d'intention permet à Entreprise autochtone Canada de déterminer l'admissibilité d'un demandeur à une aide financière en vertu du programme. Il est donc important de répondre à toutes les questions de la façon la plus détaillée possible; annexez des feuillets additionnels si vous n'avez pas assez d'espace. Veuillez inclure toute information supplémentaire à l'appui de votre demande, comme un plan d'affaires, une étude de marché, des états financiers ou tout autre renseignement pertinent sur l'industrie.
2. Avant de s'engager à vous fournir une aide, Entreprise autochtone Canada peut exiger une évaluation de l'incidence possible de votre projet sur l'environnement. Pour réduire les délais, il est conseillé de joindre à votre déclaration d'intention toute étude environnementale déjà effectuée ou toute autre information disponible concernant des effets possibles sur l'environnement.
3. Assurez-vous que votre demande est signée et datée.
4. Remettez votre déclaration d'intention, y compris les documents connexes, au bureau d'Entreprise autochtone Canada le plus près de chez vous. Conservez-en un exemplaire pour vos dossiers. Vous pouvez également remplir votre déclaration d'intention en ligne sur le site Web d'Entreprise autochtone Canada (abc-eac.ic.gc.ca).
5. Avant de prendre une décision, un agent de développement d'Entreprise autochtone Canada étudiera votre déclaration d'intention et communiquera avec vous pour discuter plus longuement de votre demande.
6. Suite à un examen et à une discussion des renseignements fournis, et selon la nature de votre demande, vous pourriez devoir soumettre un plan d'affaires détaillé.

Renseignements généraux

1. Entreprise autochtone Canada appuie les occasions d'affaires qui permettent aux entreprises autochtones de prendre de l'essor sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux. Avant de remplir la présente déclaration d'intention, il est fortement recommandé de lire la documentation publiée par l'organisme et de discuter de votre projet avec un agent de développement.

La documentation est disponible dans tous les bureaux d'Entreprise autochtone Canada, dont la liste figure ci-après, ainsi que sur le site Web de l'organisme (abc-eac.ic.gc.ca).

Nota : Le présent document est fourni à titre d'information seulement. Veuillez communiquer avec un agent de développement pour discuter de questions particulières relativement aux critères d'admissibilité et aux critères du programme.

2. En vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, Entreprise autochtone Canada ne peut garantir la confidentialité de tous les renseignements qui lui sont fournis par des tierces parties. Toutefois, les renseignements commerciaux d'ordre personnel et de nature délicate sont protégés en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Tous les renseignements recueillis dans le cadre de sondages, de questionnaires ou d'entrevues et visés par les articles 19 et 20 de cette loi seront traités de manière confidentielle.

Renseignements complémentaires

Entreprise autochtone Canada offre une gamme de mécanismes de soutien, de produits d'information, et de services aux entrepreneurs et aux organismes commerciaux autochtones. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau d'Entreprise autochtone Canada le plus près de chez vous.

Région	Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur	Adresse électronique
Halifax	(902) 426-2018	(902) 426-1643	abc.halifax@ic.gc.ca
Montréal	(514) 283-1828	(514) 283-1843	abc.montreal@ic.gc.ca
Ottawa	(613) 954-4064	(613) 957-7010	abc.ottawa@ic.gc.ca
Toronto	(416) 973-8800	(416) 973-2255	abc.toronto@ic.gc.ca
Winnipeg	(204) 983-7316	(204) 983-4107	abc.winnipeg@ic.gc.ca
Saskatoon	(306) 975-4361	(306) 975-5334	abc.saskatoon@ic.gc.ca
Edmonton	(780) 495-2954	(780) 495-4172	abc.edmonton@ic.gc.ca
Calgary	(403) 292-8807	(403) 292-4578	abc.edmonton@ic.gc.ca
Vancouver	(604) 666-3871	(604) 666-0238	abc.vancouver@ic.gc.ca

Déclaration d'intention

Veillez indiquer comment vous avez entendu parler d'Entreprise autochtone Canada. Cette information nous aidera à mieux cibler nos activités d'information et de marketing (veuillez cocher toutes les cases pertinentes).

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Publicité | <input type="checkbox"/> Entreprise autochtone ou organisme de financement |
| <input type="checkbox"/> Milieu d'affaires | <input type="checkbox"/> Agent de développement économique |
| <input type="checkbox"/> Bureau d'Industrie Canada | <input type="checkbox"/> Site Web d'Entreprise autochtone Canada |
| <input type="checkbox"/> Centre de services aux entreprises du Canada | <input type="checkbox"/> Autre site Web (veuillez préciser) _____ |
| <input type="checkbox"/> Foire-info à l'intention de la petite entreprise | <input type="checkbox"/> Conférence, atelier (veuillez préciser) _____ |
| | <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) _____ |

A. Renseignements sur le demandeur

Nom du demandeur	Nom de l'entreprise
Adresse postale	Adresse de l'entreprise (si elle diffère de l'adresse postale)
Téléphone (domicile)	Téléphone (travail)
Courriel	Télécopieur

Renseignements sur le(s) propriétaire(s)

Nom du (des) propriétaire(s)	Ascendance (veuillez joindre les documents pertinents) <small>(Indien inscrit, Indien non inscrit, Métis, Inuit, non-Autochtone)</small>	Sexe <small>(information uniquement à des fins statistiques)</small>	% des titres de propriété	Date de naissance

Études et expérience

Veillez joindre un résumé des études et de la formation ainsi que de l'expérience professionnelle et de l'expérience en gestion de chacun des propriétaires de l'entreprise. Décrivez brièvement les liens entre les études, l'expérience et la formation, d'une part, et le projet, d'autre part.

Sommaire de la valeur nette de l'entreprise du (des) propriétaire(s)

Si l'entreprise appartient à plusieurs propriétaires, veuillez présenter une déclaration distincte de la valeur nette pour chaque participant. Les sociétés ou les entreprises constituées en corporation appartenant à une bande ou à une collectivité autochtone doivent joindre leur bilan le plus récent.

Actif	\$	Passif	\$
Comptant / Soldes bancaires (confirmation exigée)		Solde des comptes	
Biens immobiliers		Hypothèques	
Équipement		Emprunts à rembourser	
Véhicules		Véhicules	
Autre (veuillez préciser)		Autre (veuillez préciser)	
Autres investissements		Autres comptes créditeurs	
Total de l'actif (A)		Total du passif (B)	
		Valeur nette (A) – (B)	

B. Renseignements sur le projet

Ma demande d'aide vise (veuillez cocher une seule case) :

- la création ou l'acquisition d'une entreprise le soutien à une entreprise établie
 le soutien à un jeune entrepreneur le soutien à un organisme autochtone

Les fiches d'information de la trousse de demande renferment plus d'information sur les activités admissibles dans chacun de ces domaines.

Description du projet

Quel produit ou service offrez-vous ou offrirez-vous? Donnez des précisions sur votre marché actuel et votre marché cible, ainsi que sur vos concurrents actuels. Joignez toute information supplémentaire pouvant appuyer votre demande, dont des études commerciales, des études de marché et des renseignements pertinents sur l'industrie. Dans le cas d'un projet de promotion des intérêts (c.-à-d. un projet qui vise à créer un climat plus favorable aux entreprises autochtones), incluez de l'information sur les objectifs du projet, les participants éventuels, la période visée par le projet, l'endroit, et tout autre renseignement pertinent.

Le projet est-il mis en œuvre dans une communauté des Premières nations?

- Oui _____ Non
(Nom de la communauté)

Information recueillie uniquement à des fins statistiques.

Structure de l'entreprise

- Entreprise individuelle ou à propriétaire unique Société Coentreprise
 Partenariat
 Entreprise constituée en corporation appartenant à une bande ou à une collectivité autochtone
 Autre (veuillez préciser) :

Coûts et financement estimatifs du projet

Détaillez les dépenses majeures prévues et les modalités de financement proposés. Le total des coûts du projet doit être égal au total du financement du projet. Les montants fournis ici ne sont que des montants estimatifs destinés à donner une idée de l'ampleur et de la portée prévues de votre projet.

Coûts estimatifs du projet	\$	Financement estimatif du projet	\$
Planification d'entreprise		Mise de fonds minimum en espèces du demandeur • Plan d'affaires et soutien à l'entreprise : 25 % du coût • Avoir et exploitation : jeune entrepreneur 10 %; autre 15 %	
Avoir			
Terrain			
Bâtiments		Aide d'Entreprise autochtone Canada	
Équipement			
Stocks			
Autre (veuillez préciser)			
		Autre aide gouvernementale	
Exploitation			
Assurance			
Services publics			
Autre (veuillez préciser)		Financement commercial	
Promotion et publicité			
Soutien à l'entreprise			
Autre (veuillez préciser)		Autre financement	
Total des coûts du projet		Total du financement du projet	

Sources de financement commercial

Inscrivez le nom de la personne-ressource, le numéro de téléphone et la raison sociale des institutions financières, des organismes gouvernementaux et d'autres organismes auxquels vous avez demandé de financer ce projet.

Personne-ressource	Numéro de téléphone	Organisme

C. Renseignements complémentaires

Veillez fournir les renseignements demandés ci-après.

L'entreprise existe-t-elle déjà? Dans l'affirmative, veuillez fournir les états financiers des trois dernières années.

Oui Non

Avez-vous déjà reçu de l'aide financière du gouvernement du Canada (y compris d'Entreprise autochtone Canada)? Dans l'affirmative, veuillez décrire cette aide.

Oui Non

Avez-vous présenté une demande d'aide financière pour ce projet au titre d'un autre programme gouvernemental? Dans l'affirmative, veuillez préciser.

Oui Non

Devez-vous (votre entreprise doit-elle) de l'argent au gouvernement du Canada? Dans l'affirmative, veuillez préciser.

Oui Non

Avez-vous pris des engagements financiers dans le cadre du projet? Dans l'affirmative, veuillez préciser.
Nota : Entreprise autochtone Canada ne remboursera aucun des coûts engagés avant l'approbation du projet.

Oui Non

Avez-vous joint des documents confirmant votre ascendance autochtone? (Vous devez présenter ces attestations pour que votre demande soit traitée.)

Oui Non

D. Déclaration

Nota : Chaque demandeur doit signer et dater la présente déclaration d'intention.

Au Ministre de l'Industrie :

Les déclarations fournies ici et les pièces jointes représentent les meilleures descriptions et estimations possible concernant le projet prévu.

J'autorise (Nous autorisons) les représentants dûment nommés du Ministre à divulguer à des personnes ou à des organismes publics ou privés toute information nécessaire pour mener à bien l'évaluation du projet décrit dans la présente déclaration d'intention.

Je confirme que je suis (Nous confirmons que nous sommes) d'ascendance autochtone et que je représente (et que nous représentons) une entreprise appartenant en majorité à des Autochtones.

Signature

Date

Signature

Date

Signature

Date

